

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Associations UFOLEP

Paris, le 11 mai 2020

Nos Réf : AJ/PC/AV/IC/002

Objet : Déconfinement et guide d'accompagnement de reprise des activités sportives

Chères Présidentes, Chers Présidents,

Le Ministère des Sports a publié ce jour le guide de reprise des activités (pièce jointe) après un travail en concertation avec les fédérations sportives délégataires, le CNOSF et une validation du Ministère de la Santé. Ce guide est aussi articulé avec 3 autres thématiques à disposition (sanitaires, sport de haut niveau et équipements).

Celui-ci a pour objet de préciser, en respect avec le protocole sanitaire édicté (**et évolutif**), un calendrier d'activités autorisées et les modalités de leurs mises en œuvre. Ce document cadre national devra, dans sa mise en œuvre, tenir compte des situations différenciées du territoire français métropolitain et d'outre-mer (zone rouge, cluster, foyers d'infection, etc...), des décisions préfectorales spécifiques et du respect de chacun des gestes barrières essentiels à la non-propagation du virus.

Ce guide vise à donner un cadre qui pourra être renforcé par vos soins et les préconisations qui pourront vous être faites par les commissions nationales sportives de votre ou vos activités à l'UFOLEP. Pour les activités compétitives et non compétitives, il conviendra de vous rapprocher de **vosre comité départemental UFOLEP** et de la commission technique départementale quand celle-ci existe, qui seront vos interlocuteurs privilégiés.

La question de la responsabilité des dirigeants dans la mise en œuvre du déconfinement (lorsque **l'ensemble des conditions** est réuni) est légitimement interrogée par un certain nombre d'entre vous. Aussi, je vous invite à consulter le document joint en annexe qui vous apportera des éléments de réponses afin d'être sécurisé.e.s.

En tous les cas, la reprise de certaines activités sportives doit se faire **exclusivement si l'ensemble des éléments obligatoires est réuni**, particulièrement les décisions préfectorales. Cette phase de déconfinement à l'UFOLEP doit se faire très progressivement pour être une réussite et permettre qu'elle se poursuive.

Aussi je vous invite à prendre le temps de lire le guide, de vous assurer de votre capacité (en tant qu'association) à réunir l'ensemble des conditions sanitaires incontournables, à sensibiliser vos adhérent.e.s aux conditions de reprise non négociables et instaurer un temps d'échanges sur ces conditions avant toute reprise malgré les fourmillements de chacun.e.

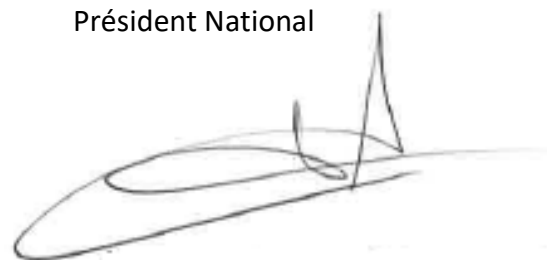
Le Comité Directeur National travaille en même temps à un plan fédéral de relance, qui sera dévoilé mi-juin, afin d'accompagner la reprise des activités dans ces conditions si particulières.

Enfin, la fédération s'engage à communiquer toute modification qui serait apportée au cadre réglementaire par ses canaux de communication vers son réseau et invite ses associations à être attentives aux communications fédérales et gouvernementales.

Je vous remercie pour la lecture attentive que vous aurez fait de ce courrier, et sais pouvoir compter sur vous pour la mise en œuvre de ce déconfinement qui reste fragile. La responsabilisation de chacun.e d'entre nous, dirigeant.e.s, bénévoles, pratiquant.e.s, adhérent.e.s, encadrants, permettra la réussite de cette première phase.

Je vous remercie, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, de diffuser largement ce guide afin de préserver la santé de nos adhérent.e.s et de nous retrouver en septembre pour poursuivre le développement de notre vie associative.

Arnaud JEAN
Président National



Copie :

- Comités départementaux et régionaux Ufolep
- Comité directeur national UFOLEP